



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

12.03.2009

Date de la convocation des conseillers :

12.03.2009

point de l'ordre du jour no:

14

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 mars 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hannen, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff.

Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Snel, Roller, Jaerling, conseillers, Clement, secrétaire communal, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle principal de la taxe sur les chiens pour l'exercice 2009

Vu le relevé et rôle principal de la taxe sur les chiens pour l'exercice 2009 au montant de € 65.320,00 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle principal de la taxe sur les chiens pour l'exercice 2009 au montant de € 65.320,00.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 25/03/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,